



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT
ANNUEL

20
23



Ensemble, veillons à ce que chaque enfant
puisse grandir dans un foyer stable et
chaleureux, afin de s'épanouir pleinement.



sommaire

ÉDITORIAL

PAGE

03

NOS ACTIONS EN FRANCE

PAGE

16

NOS MOYENS D'ACTION

PAGE

32

INFORMATIONS ET CHIFFRES CLÉS

PAGE

04

NOS ACTIONS DANS LE MONDE

PAGE

22

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

PAGE

38

QUI NOUS SOMMES

PAGE

06

PLAIDOYER

PAGE

28

Rédaction :
SOS Villages d'Enfants France

Conception :
Valère Specque

Impression :
Dejalink

Photos et visuels :
SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages
d'Enfants Haïti, Katerina Ilievska, Jakob
Fuhr, Barbara Tweeling, Philippe Besnard/
SOS Villages d'Enfants, Téléparis.

SOS Villages d'Enfants est adhérente de
France générosités, Nexem, OPCO Santé,
Coordination SUD (Solidarité Urgence
Développement), CHD (Coordination
humanitaire et développement), AEDE
(Agir ensemble pour les droits de l'enfant),
F3E (Fonds pour la promotion des études
transversales, des études préalables et
de l'évaluation), Uniopss et Vers le Haut.

SOS Villages d'Enfants
8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
www.sosve.org
contact@sosve.org

© 2024 SOS Villages d'Enfants France
Tous droits réservés



GRANDIR POUR RENFORCER NOTRE ENGAGEMENT AU SERVICE DES ENFANTS

Cette année 2023 aura été marquée par une croissance significative pour notre association : avec l'ouverture de deux nouveaux villages, SOS Villages d'Enfants compte aujourd'hui en France 19 villages d'enfants SOS, où nous accompagnons 1 523 enfants et jeunes en fratrie.

L'ouverture de ces nouveaux villages et, plus généralement, le développement de nos programmes en faveur des enfants, des jeunes et de leur famille, en France et dans le monde, se sont traduits par le renforcement de nos équipes. En 2023, nous avons recruté 289 personnes pour accompagner l'accroissement de notre activité et offrir un environnement attentif, affectif et protecteur aux enfants que nous accueillons, autour des fondements de notre projet associatif : le lien fraternel, l'attachement et un modèle d'accueil de type familial.

Cette année, nous sommes restés attentifs aux évolutions des besoins en protection de l'enfance et avons complété notre panel de solutions d'accueil. Ainsi, constatant l'augmentation importante des demandes d'accueil d'enfants âgés de 0 à 3 ans, nous innovons avec le département du Nord, à Neuville-Saint-Rémy, en créant le village des tout-petits, une réponse qui regroupe les attendus d'une pouponnière à caractère social et le modèle classique de village d'enfants SOS.

Renforcer notre engagement, c'est également mettre en place de nouvelles formations pour nos professionnels accueillants, notamment autour de la prise en charge des troubles de l'attachement et du trauma, afin de garantir que chaque jeune bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins spécifiques, quelles que soient les expériences traumatiques auxquelles il a été exposé avant son accueil.

Notre engagement soutenu et constant auprès des enfants protégés réclame que nous continuions à innover et à grandir. Dans les prochaines années, dix nouveaux villages verront le jour pour répondre à la demande croissante pour un accueil conjoint des fratries en protection de l'enfance. Et nous mobiliserons, ces prochaines années encore, toutes nos énergies et notre intelligence collective pour élaborer des réponses chaque fois plus ajustées au service des jeunes que nous accompagnons. Pour leur permettre de devenir des adultes accomplis, acteurs de leurs droits et citoyens à part entière. C'est tout le sens de l'action que nous menons chaque jour, depuis bientôt 70 ans.

Enfin, avant de vous inviter à découvrir plus en détail les événements marquants de cette année, nous souhaitons exprimer nos sincères remerciements aux professionnels de nos équipes pour leur engagement, à tous nos donateurs et partenaires pour leur générosité, ainsi qu'aux conseils départementaux qui nous honorent de leur confiance. Grâce à vous, notre mission de permettre aux fratries de grandir ensemble se poursuit.

Daniel BARROY
Président

Isabelle MORET
Directrice générale

L'ANNÉE 2023

EN CHIFFRES

1 523

ENFANTS ET JEUNES
ONT ÉTÉ ACCUEILLIS ET/OU
ACCOMPAGNÉS EN FRANCE
PAR SOS VILLAGES D'ENFANTS
EN 2023



69 000

ENFANTS ET JEUNES
ONT ÉTÉ ACCUEILLIS ET/OU
ACCOMPAGNÉS DANS LE MONDE
PAR SOS VILLAGES D'ENFANTS
EN 2023



23

PAYS ONT REÇU
UN SOUTIEN FINANCIER
DE SOS VILLAGES
D'ENFANTS FRANCE



909 ETP

DONT **263 recrutés** AU COURS DE L'ANNÉE

Plus de 46 000

PARENTS, ENFANTS
ET JEUNES ONT BÉNÉFICIÉ
DE NOTRE SOUTIEN DANS
LE MONDE

Sur 100 € reçus

DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ET DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX,

91,26 €

vont au profit des enfants

43,6 M€

DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

1,8 M€

DE FONDS INSTITUTIONNELS



1



2



3



4



5



6



7



8



9

1 • Campagne « Grandir ensemble rend plus fort »

2 • 60^e anniversaire du village d'enfants SOS de Marly-lez-Valenciennes

3 • Ouverture du village des tout-petits

4 • 60^e anniversaire du village d'enfants SOS de Jarville-la-Malgrange

5 • Deux petits déjeuners parlementaires

6 • Campagne d'appel à dons pour venir en aide au Maroc

7 • Opération solidaire pour la fête des mères avec Florajet

8 • Lancement du projet QUAPAO en Afrique de l'Ouest

9 • Deux arrêtés d'autorisation pour de nouveaux villages

«

Bien sûr, nous étions désorientés d'avoir perdu notre maman, mais passer sous la protection de Chantal, c'était la plus belle chose qui pouvait nous arriver. J'avais besoin d'amour, de conseils, de rires... de devenir enfin une enfant. Elle m'a tout donné, tout simplement.

»

Sylvie,
ancienne du village d'enfants SOS
de Marseille



SOS Villages d'Enfants France est membre de
SOS Villages d'Enfants International*.

136
pays et
territoires

69 000
enfants
et jeunes
accueillis

544
villages
d'enfants
SOS
dans le
monde

2 800
structures et
programmes
sociaux,
éducatifs,
de santé et
d'urgence

3 Millions
de
bénéficiaires
(enfants,
jeunes,
parents,
adultes)

« SOS Villages d'Enfants s'engage à créer, avec et pour chaque enfant, les conditions d'une vie susceptible de satisfaire ses besoins et ses aspirations, en tenant compte de son identité, de son histoire, et en accordant une priorité absolue à ses droits. C'est uniquement de cette manière qu'il sera possible de faire de tous les enfants protégés des enfants comme les autres. Cela fait bientôt soixante-dix ans que nous y travaillons. En y mettant autant de cœur et d'énergie qu'au premier jour. »

PROJET ASSOCIATIF DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

* Chiffres 2023.

QUI NOUS SOMMES

Depuis bientôt 70 ans, SOS Villages d'Enfants défend l'idée que le lien fraternel est une ressource pour permettre à l'enfant de se reconstruire quand les repères parentaux font défaut.

En France, au sein de ses 19 villages d'enfants SOS, notre association offre à des frères et sœurs sans protection parentale un cadre de vie de type familial, un accompagnement dans la durée, et l'assurance de relations affectives et éducatives stables auprès d'une mère ou d'un père SOS et d'une équipe de professionnels. Reconnue d'utilité publique, notre association est également engagée dans une vingtaine de pays dans le monde. En complément de l'accueil en villages SOS pour les enfants en danger, nous y menons des programmes de prévention, de soutien et de renforcement des familles (PRF) pour les aider à

développer leurs compétences parentales et les soutenir dans l'éducation de leurs enfants, favoriser leur accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à la santé. Nous intervenons également en situation de crise, via des programmes d'urgence.

SOS Villages d'Enfants France est membre fondateur de la Fédération SOS Villages d'Enfants international¹, première organisation non gouvernementale au monde au service de l'enfance en situation de vulnérabilité.

¹ Présente dans 136 pays et territoires, la Fédération SOS Villages d'Enfants International a voix consultative à l'UNESCO et au Conseil économique et social de l'ONU.

NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES D'ACTION

■ Défendre, promouvoir et mettre en œuvre les droits de l'enfant

L'engagement de SOS Villages d'Enfants est profondément ancré dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Ce traité international permet de garantir que l'enfant doit pouvoir grandir dans un environnement familial protecteur, être acteur de ses droits et participer pleinement aux décisions qui le concernent.

■ Appréhender la fratrie comme une ressource pour l'enfant

La fratrie constitue un repère essentiel pour permettre à l'enfant de s'inscrire dans une appartenance familiale sécurisante, de négocier sa place dans le groupe et de consolider son identité propre. Lorsqu'une décision de protection est nécessaire, le droit à l'accueil conjoint des frères et sœurs doit être garanti, sauf lorsqu'il va à l'encontre de leur volonté ou de leur intérêt.

■ Porter une vision confiante et positive dans les capacités des enfants

Un enfant a toutes les chances de se construire ou de se reconstruire s'il est respecté, s'il peut développer des relations de confiance, s'il se sent aimé et s'il s'autorise à aimer en retour. Si un environnement affectif et attentif est offert à l'enfant et si l'adulte qui l'accompagne l'aide à prendre conscience de ses compétences, ses capacités de résilience en seront renforcées.

■ S'engager à répondre aux besoins de chaque enfant

L'accompagnement d'enfants et de jeunes qui ont subi des situations particulièrement difficiles motivant leur accueil en protection de l'enfance nécessite un engagement soutenu et constant de la part des professionnels qui interviennent à leurs côtés. Les équipes éducatives de SOS Villages

d'Enfants y satisfont chaque jour en accordant à chacun d'eux de l'attention, une écoute et de la disponibilité.

■ Œuvrer dans la solidarité internationale

SOS Villages d'Enfants œuvre au-delà des frontières nationales, en collaboration avec des associations partenaires locales. Ce principe de solidarité internationale se traduit par le souhait de respecter la stratégie propre de ces partenaires et de les laisser travailler en autonomie tout en les soutenant, notamment et en particulier dans l'application des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant.

NOS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de fournir aux enfants et aux jeunes accueillis dans nos villages un accompagnement qui répond au plus près à leurs besoins, nous avons développé plusieurs dispositifs innovants.



LES SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL IMMÉDIAT (SAFI)

Les Safi accueillent des fratries au sein d'une maison du village d'enfants SOS, dans le cadre de l'accueil d'urgence. Sur une durée de quatre mois en moyenne, l'objectif est de réaliser une évaluation des besoins de chaque enfant, des relations au sein de la fratrie et de la situation familiale, puis de proposer une orientation adaptée aux besoins de chacun (retour en famille, accueil conjoint ou séparé, en village d'enfants SOS ou ailleurs).



LES MAISONS DES FAMILLES

Ces maisons sont dédiées aux rencontres parents-enfants. Les visites sont libres ou en présence d'un tiers (éducateur, psychologue...). Les enfants et les parents partagent des temps de vie familiale (préparer un repas, organiser une sortie, faire les devoirs...). Des hébergements sur un week-end sont également possibles pour les parents ayant un droit d'hébergement.

COMMISSIONS ET ADMINISTRATEURS

COMMISSION EXÉCUTIVE

Daniel BARROY,
président

Marie-Claude HAMON,
vice-présidente

Françoise ROUCH,
vice-présidente

Joëlle VOISIN,
secrétaire

Pierre-Marie FAVROT,
trésorier et président de la
commission des finances

Pierre BOLLON

Robert DIEZ

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Jean-Pierre LEGRAND

Maité PRÉVOT

Hélène RÖTIG

Évelyne THION

Hélène ZOZAYA

AUTRES ADMINISTRATEURS

Pierre-Pascal DE PERETTI,
président d'honneur,
invité permanent à la
commission exécutive

Jean-Pierre ROUSSELOT,
président d'honneur-
fondateur,
invité permanent à la
commission exécutive

Jean-Claude ANGOULVANT

David AUBIN

Jacques BACHELIN

Paule DROUVAULT-GARDRAT

Serge GOUTEYRON

Philippe LESAGE

Évelyne MONPIERRE

Matthieu PESTEL

Yves RABINEAU

Anne ROUX-MATTÉOLI

Jean TRAN THANH VAN

COMMISSION DES FINANCES

Pierre-Marie FAVROT,
président

Jacques BACHELIN

Daniel BARROY
(invité permanent)

Pierre BOLLON

Robert DIEZ

Matthieu PESTEL

Françoise ROUCH



LES ESPACES DE TRANSITION

Ils proposent à des jeunes d'expérimenter une autonomie progressive au sein d'une maison ou d'un appartement situé à proximité du village d'enfants SOS, ce qui les rassure et leur permet de continuer à se sentir soutenus affectivement et moralement. Les jeunes gèrent ensemble la vie quotidienne et bénéficient d'un accompagnement éducatif centré sur l'acquisition de compétences fonctionnelles et sur les questions relationnelles. Ils développent leur autonomie et sont préparés à leur insertion socioprofessionnelle après la fin de la prise en charge. Ils sont également accompagnés dans les démarches administratives en vue de leur majorité.



LES PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES FAMILLES (PRF)

Les PRF s'inscrivent dans un dispositif de prévention et de protection de l'enfance qui vise à soutenir les familles en grande difficulté dans l'éducation de leurs enfants. Les interventions ont lieu au domicile des familles afin de renforcer leur autonomie dans leur environnement. Qu'il s'agisse d'accompagnements individuels ou d'activités collectives, un PRF s'intéresse à toutes les dimensions de la famille : les compétences parentales, l'éducation des enfants, l'intégration socioéconomique, la santé, l'accès aux droits...

Au 31 décembre 2023

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DES RISQUES

Robert DIEZ,
président

Clémence DAYAN

Pierre GARNIER

Charlotte GIRAULT

Laure VAGNER

Joëlle VOISIN



Je tiens à remercier tous les membres de ces instances, qui apportent leur concours au fonctionnement de l'association à titre bénévole.



Daniel Barroy

LA GOUVERNANCE

L'assemblée générale

Elle est composée de 118 membres adhérents.

Les membres adhérents sont agréés par le conseil d'administration. Ils règlent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Une assemblée générale ordinaire s'est tenue le 14 juin 2023 ainsi qu'une assemblée extraordinaire le 12 septembre 2023 afin d'approuver le projet de transformation en fondation reconnue d'utilité publique (RUP).

Le conseil d'administration

Les membres du conseil sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue, pour trois ans, par l'assemblée générale et choisis parmi les membres adhérents.

Le conseil d'administration prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de l'association et en détermine la politique générale. Il élit en son sein le président et les membres de la commission exécutive. Il s'est réuni six fois en 2023.

Le président

Daniel Barroy est président du conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants depuis le 13 juin 2015.

La commission exécutive

Elle est habilitée à prendre toute décision courante dans le cadre des pouvoirs que lui délègue le conseil d'administration pour trois ans. Elle prépare les décisions à lui soumettre. Elle s'est réunie six fois en 2023.

La commission des finances

La commission des finances fait des propositions, prépare les projets de budget et de comptes annuels, et exerce une fonction de contrôle interne. Elle s'est réunie quatre fois en 2023.

Le comité d'éthique et des risques

Le comité d'éthique et des risques s'assure du respect des valeurs fondatrices et de la philosophie de l'association. Il constitue une instance collégiale qui conduit une veille active sur la prévention des risques. Il a été créé en 2023 et s'est réuni une fois cette année.

La direction

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général ou une directrice générale en charge de mettre en œuvre la politique de l'association, telle que définie par les instances associatives. Isabelle Moret est directrice générale depuis juin 2018.

La directrice générale reçoit une délégation expresse de pouvoirs du président, sous l'autorité duquel elle est placée. Les directives, qui lui sont transmises par le président, résultent des décisions du conseil d'administration et de la commission exécutive.

La directrice générale est chargée de mettre en œuvre tous les moyens de l'association pour répondre au mieux à son objet social, dans l'esprit de son projet associatif. Elle est garante de la bonne application des projets d'établissement des villages d'enfants SOS. Elle met tout en œuvre pour garantir l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles. Elle s'appuie sur une équipe de direction au siège, dans les villages d'enfants SOS et les établissements. La directrice générale participe aux travaux de la commission exécutive et du conseil d'administration.

D'autres directeurs et salariés de l'association peuvent être appelés par le président à assister avec voix consultative aux séances de l'assemblée générale, du conseil d'administration et de la commission exécutive.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

SOS Villages d'Enfants partage son expérience et son savoir-faire avec d'autres acteurs engagés dans la protection de l'enfance ou la solidarité internationale. Elle est à l'initiative et a un rôle de coordination au sein des groupes suivants :

- la Dynamique pour les droits des enfants, un ensemble d'ONG, d'associations et de collectifs réunis pour porter des messages de plaidoyer aux décideurs politiques, pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant et sensibiliser le grand public ;
- « Cause Majeur ! », qui plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur dans la société, et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tous les jeunes ;
- Groupe Enfance, collectif de 19 ONG engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international.

L'association est également membre des groupes et des collectifs suivants :

- le Comité de la charte du don en confiance depuis 1992 ;
- Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale ;
- la Coordination humanitaire et développement (CHD) ;
- Vers le Haut, groupe de réflexion dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation, dont les rapports et les recommandations rencontrent un large écho ;
- le collectif AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant) ; elle fait partie du comité de pilotage ;
- l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), association qui réunit des acteurs privés non lucratifs, engagés auprès des personnes vulnérables et fragiles dans les secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- Nexem, organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.

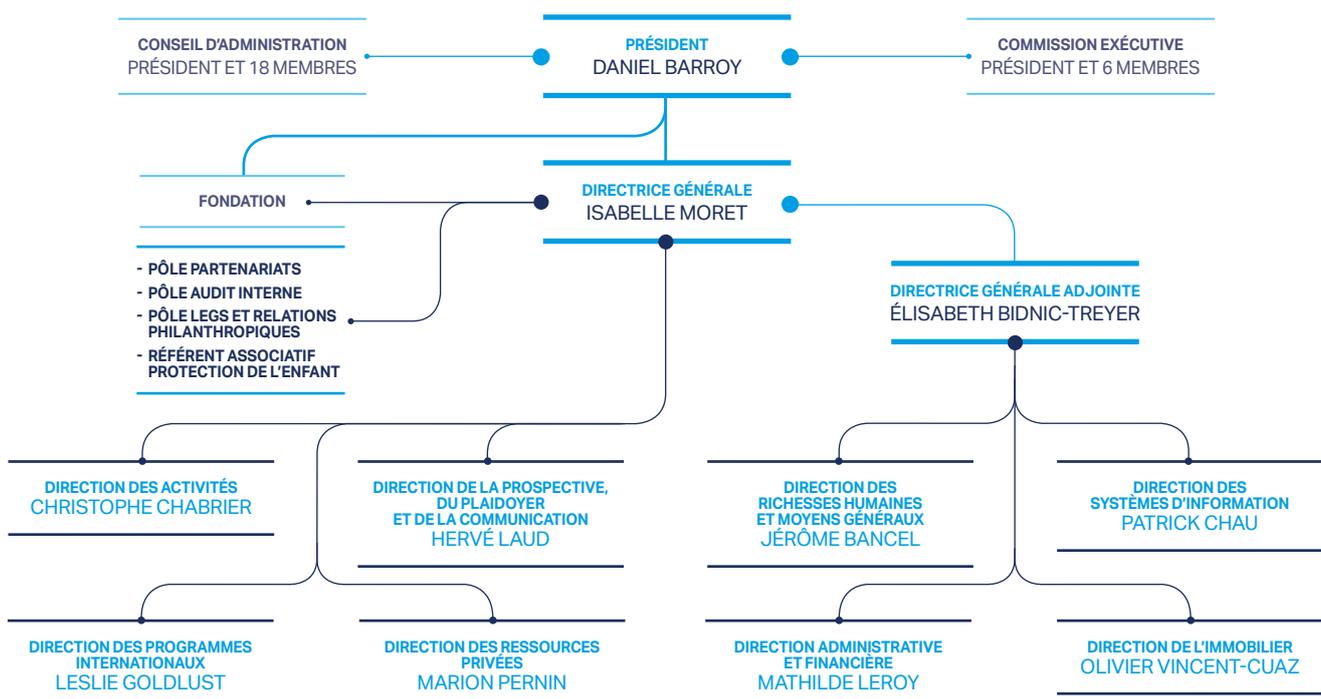
Ces engagements externes participent au rayonnement de SOS Villages d'Enfants, renforcent son action de plaidoyer et son efficacité sur le terrain.





L'équipe de direction de SOS Villages d'Enfants autour d'Isabelle Moret, directrice générale, de Gilbert Cotteau, fondateur, et de Daniel Barroy, président, avec de gauche à droite : Patrick Chau (directeur des systèmes d'information), Hervé Laud (directeur de la prospective, du plaidoyer et de la communication), Leslie Goldlust (directrice des programmes internationaux), Elisabeth Bidnic-Treyer (directrice générale adjointe), Jérôme Bancel (directeur des richesses humaines et moyens généraux), Christophe Chabrier (directeur des activités), Marion Pernin (directrice des ressources privées) et Mathilde Leroy (directrice administrative et financière).

ASSOCIATION SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE



POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS

Depuis 2020, SOS Villages d'Enfants déploie sa politique de protection des enfants, qui s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant et intègre les obligations légales et réglementaires du secteur de la protection de l'enfance en France. La politique associative s'articule autour de quatre piliers.

- **La sensibilisation aux droits et à la protection des enfants** : au sein de l'association comme auprès du grand public, nous contribuons à une meilleure connaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant et de l'approche par les droits. Pour favoriser une culture ouverte et réactive, dans nos programmes, mais aussi dans l'environnement des enfants, nous partageons des définitions claires des notions de négligences, de violences et de maltraitements faites aux enfants, et encourageons le dialogue sur les sujets des maltraitements et des pratiques discriminatoires.
- **La prévention de toutes les formes de violences contre les enfants** : il est de la responsabilité de chaque collaborateur de protéger les enfants contre les violences, mais aussi le déni de leurs droits. Il est également nécessaire que les enfants soient informés de manière adaptée, afin d'être conscients de leurs droits et du rôle actif qu'ils ont à jouer dans le domaine de leur protection. C'est pourquoi, en 2023, l'association a conçu le livret *Te protéger contre les violences, c'est notre promesse* avec

un groupe d'enfants accueillis dans les villages d'enfants SOS du sud de la France.

- **La déclaration et la réponse aux incidents de protection des enfants** : chaque personne témoin, impliquée ou victime, doit savoir comment et auprès de qui déclarer un incident de protection des enfants ; elle doit aussi être assurée que sa demande sera considérée et prise au sérieux.
- **Le suivi des incidents de protection des enfants et la traçabilité des mesures mises en œuvre** : l'association s'est dotée d'un système informatique permettant l'enregistrement des incidents, leur suivi et leur traçabilité. Dans un souci de transparence et d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement, l'association s'engage également à rendre compte régulièrement, aussi bien en interne qu'en externe, de la situation et des actions développées en termes de protection des enfants.

L'association s'est dotée d'une organisation pour garantir la mise en œuvre de cette politique et renforcer l'égalité de traitement entre tous les établissements, ainsi que la mutualisation des connaissances et des expériences.

- **Un référent associatif de protection des enfants**

Il anime le dispositif associatif de protection des enfants, accompagne les établissements dans la mise en œuvre des actions correctives, contribue au renforcement des compétences et assure le lien avec la Fédération internationale sur ce sujet.



- **Une cellule nationale de protection des enfants**

Composée de la directrice générale et des représentants de plusieurs directions de l'association, elle se réunit régulièrement pour accompagner le déploiement de la politique : du suivi global des incidents à l'élaboration de plans d'action, en passant par l'analyse de situations complexes ou la validation de nouveaux outils.

- **Une cellule locale de protection des enfants par établissement ou par programme**

Composée du directeur et de représentants de différentes fonctions, elle a pour mission, à partir d'une analyse globale et anonymisée des incidents, d'accompagner la mise en œuvre d'actions correctives et préventives dans l'établissement. En 2023, les cellules de chaque établissement ont travaillé sur une cartographie locale des risques relatifs à la protection des enfants.

pouvoir les soutenir dans leurs projets et d'être présent pour eux en cas de difficulté. SOS Villages d'Enfants a toujours soutenu les jeunes qui ont quitté ses villages et établissements lorsqu'ils faisaient face à un problème ou à une urgence. La PAJ est néanmoins venue formaliser et développer ces actions menées de longue date par l'association. L'accompagnement peut prendre la forme d'un soutien financier (participation au permis de conduire, aide aux études ou à la formation, frais médicaux ou juridiques...) ou d'un accompagnement ponctuel (éducation à la tenue d'un studio et d'un budget, soutien juridique et administratif...). Dans un contexte où la fin des mesures intervient trop tôt et crée des ruptures trop souvent dommageables aux jeunes, il s'agit de les préparer le mieux possible et de les soutenir à l'entrée dans le monde adulte.

Cette volonté associative se traduit dans les actions portées au quotidien par les équipes de SOS Villages d'Enfants à travers les quatre volets de sa politique d'accompagnement des jeunes (pour en savoir plus, voir P.21) :

POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

La politique d'accompagnement des jeunes (PAJ) incarne la volonté de l'association de rester en contact avec les jeunes anciennement accueillis en villages, de



Le fil

Deux années suivant la sortie

- Suivi de 24 mois à la sortie via une série de questionnaires.
- Coup de pouce de sortie.
- Liens avec les projets associatifs.



Aides financières

- Aides uniques répondant à un besoin à un moment précis.
- Aides médicales, juridiques, administratives, matérielles, mobilité, scolarité, urgence.



Poursuite d'accompagnement 18-25 ans

- Soutenir le jeune dans ses projets ou en cas de difficulté.
- Quelle que soit la décision de l'ASE (contrat jeune majeur).
- Alternative ponctuelle dans l'attente du droit commun ou d'une autre solution.



Pause-toi

Après la fin de la prise en charge

- Dispositif de courte durée (maximum un an, sauf dérogation).
- Appui éducatif important du village ou de la MCM.
- Dimensions de l'accompagnement : hébergement, appui social et financier.

EN FRANCE



DANS LE MONDE



23 pays
 Plus de 46 000
 bénéficiaires

Le soutien financier apporté par SOS Villages d'Enfants France aux villages d'enfants SOS dans le monde repose principalement sur des fonds privés. Ceux-ci proviennent des parrainages, des legs et des dons affectés au village d'enfants SOS choisi par le parrain, donateur, testateur ou partenaire.

LE VILLAGE D'ENFANTS SOS

Une dizaine de maisons regroupées ou dispersées au sein d'une zone d'habitation



1 MAISONS FAMILIALES

Prévues pour accueillir jusqu'à cinq enfants, elles sont conçues avec une vaste pièce pour la vie commune, des chambres et un petit jardin.

2 MAISON COMMUNE

Elle regroupe les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives.

3 MAISON FAMILIALE SAFI

Plusieurs villages d'enfants SOS comportent un service d'accueil familial immédiat (Safi) pour un accueil rapide et de courte durée par des aides familiales de fratries issues de familles en grande difficulté. L'observation et l'évaluation conduisent à une préconisation d'orientation.

4 MAISON DES FAMILLES

Elle a vocation à accueillir, dans un cadre adapté et chaleureux, les rencontres entre les enfants et leurs parents, ou d'autres membres de leur famille, selon les modalités décidées par le juge.

5 ESPACE DE TRANSITION

Il permet aux adolescents et aux jeunes du village SOS d'accéder progressivement à un mode de vie autonome, en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe.

PROGRAMMES INTERNATIONAUX*

ARMÉNIE	2		2		2	
BÉNIN	1		1		1	
BURKINA FASO	2		4		2	
CAMEROUN	2		1			
CÔTE D'IVOIRE	2		1		5	
HAÏTI	1		2		1	
LAOS	2					
MADAGASCAR	6		11		13	
MAROC	2					
MALI	3		7		3	
NIGER	2				2	
TOGO	3		2		3	
INDE	1					

TUNISIE	2					
ROUMANIE	2					
ÉQUATEUR	2					
NÉPAL	1					
HONDURAS	1					
BOSNIE	1					
SOMALIE	1					
RWANDA	1					
VIETNAM	6		4		9	
TOTAL	46		38		33	9



Village d'enfants SOS



École, centre de formation et jardin d'enfants et petite enfance



Structure pour les jeunes



Structure de santé



Programme de renforcement des familles et centre d'appui communautaire

* Par souci de rigueur et de transparence, ne sont présentés ici que les programmes directement soutenus financièrement par SOS Villages d'Enfants France. À la liste ci-dessus s'ajoutent sept autres programmes (Covid-19...) mis en place dans cinq pays, dont l'Ukraine.



On compte **1 523 enfants et jeunes accueillis ou accompagnés** en France au 31 décembre 2023

Enfants accueillis :

1 025

en villages d'enfants SOS

73

dans les SAFI (services d'accueil familial immédiat)

86

à la MCM (Maison Claire Morandat)

41

à l'accueil relais de Guerville

6,4 ans

c'est la durée moyenne d'accueil

Enfants et jeunes accompagnés :

270

au sein des PRF (programmes de renforcement des familles)

62

au service de suite de la MCM*

118

par notre Politique d'accompagnement des jeunes

** Dispositif pour sécuriser la sortie des jeunes et les accompagner au-delà des 21 ans.*

Admissions en 2023 :

181

en villages d'enfants SOS

81

dans les SAFI

35

à la MCM

27

à l'accueil relais de Guerville

199

par les PRF (dont **34** au PRF Ukraine)

26

au service de suite de la MCM

NOS ACTIONS EN FRANCE

L'adoption de la loi Taquet en février 2022 a réaffirmé la non-séparation des fratries dans le cadre de l'accueil en protection de l'enfance comme principe d'action. Depuis, les départements lancent de plus en plus d'appels à projets pour ouvrir des structures capables d'accueillir frères et sœurs ensemble. Le modèle de SOS Villages d'Enfants ayant comme ligne directrice d'accueillir les fratries afin de leur permettre de grandir ensemble, nous avons été sélectionnés par plusieurs départements afin de construire de nouveaux villages d'enfants SOS. En 2023, deux nouveaux villages ont ouvert leurs portes, à Commeny, dans l'Allier, et à Fontcouverte, en Charente-Maritime, afin d'offrir un avenir meilleur aux fratries dans le cadre de la protection de l'enfance. Par ailleurs, tandis que l'âge moyen des enfants à leur admission en villages d'enfants SOS continue de baisser²,

près d'un quart des enfants avaient moins de 3 ans à leur arrivée dans nos établissements en 2023 (22 %). Des chiffres qui vont de pair avec une autre tendance observée au niveau national³ : ces dernières années, les demandes d'accueil de fratries de tout-petits en protection de l'enfance ont augmenté et les pouponnières accusent un déficit de places (et de personnel) préoccupant. Un phénomène de saturation amplifié par la diminution du nombre de familles d'accueil – dont beaucoup partent à la retraite sans être remplacées – et par la crise de la Covid-19, qui a fait basculer les familles fragiles. C'est pour répondre à ces besoins que SOS Villages d'Enfants a conçu une expérimentation alternative et innovante aux pouponnières, appelée « Village d'enfants SOS des tout-petits », qui a ouvert ses portes en 2023, à Neuville-Saint-Rémy, dans le département du Nord (voir p. 18). L'année 2023 a également été marquée par le déploiement d'un programme pour renforcer notre approche aux traumatismes présents chez les enfants accueillis au sein de nos villages. Initié en 2022, le projet « approche sensible au trauma » (voir p. 20) doit progressivement permettre à tous les professionnels de l'association d'approfondir leur compréhension du psychotraumatisme et de ses conséquences afin de mieux accompagner les enfants qui ont été exposés à des expériences traumatiques répétées pendant leur enfance.

ENGAGEMENT ET INNOVATION

Les 1 000 premiers jours de l'enfant – période qui couvre les 9 mois de grossesse jusqu'aux 2 ans révolus de l'enfant – est un temps crucial pour le bon développement physique, neurologique, psychologique et affectif de l'individu. C'est à ce stade que l'enfant développe toutes ses fonctions vitales, qu'il construit les bases d'un

2- Les enfants admis dans les villages d'enfants SOS avaient 6 ans en 2023 contre 7 ans en 2022.

3- Le rapport de l'ONPE de mars 2018
Penser petit. Des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés.

En France, environ **345 000** mineurs et jeunes majeurs sont pris en charge au titre de la protection de l'enfance :

13 % d'augmentation du nombre de mineurs pris en charge depuis 2011 ;

62 % d'augmentation du nombre de jeunes majeurs pris en charge depuis 2011 ;

82 % des prises en charge des mineurs sont des mesures judiciaires ;

18 % des mineurs accueillis en protection de l'enfance ont entre 0 et 5 ans.

attachement sécurisant, qu'il apprend à interagir avec confiance avec les personnes et le monde qui l'entourent... Le temps de la toute petite enfance conditionne la santé et le bien-être de l'individu pour toute sa vie. En 2023, SOS Villages d'Enfants a donc mené plusieurs travaux en lien avec les 1 000 premiers jours d'un enfant.

La création d'un dispositif innovant : le village des tout-petits de Neuville-Saint-Rémy

Ces dernières années, de nombreuses études et rapports soulignent l'importance de l'accueil en protection de l'enfance dès le plus jeune âge afin d'assurer le développement des enfants dans les meilleures conditions. Nous observons également une augmentation significative des besoins des départements en matière d'accueil des petits et des tout-petits.

Sur la base de ces constats, SOS Villages d'Enfants a imaginé un dispositif spécifiquement dédié à l'accompagnement des tout-petits, tout en s'appuyant sur ses fondamentaux : la fratrie, le mode de vie familial, l'attachement et l'équipe pluriprofessionnelle.



Le « Village d'enfants SOS des tout-petits » est un projet innovant d'accueil précoce en protection de l'enfance, spécifiquement conçu pour accueillir les enfants de 0 à 3 ans, et leurs grands frères et sœurs jusqu'à l'âge de 6 ans. C'est une modalité d'accueil « hybride », entre un village d'enfants SOS classique et une pouponnière. Il vise par ailleurs à accompagner les parents des enfants accueillis : un appartement pédagogique permet aux équipes de travailler le lien avec les parents afin de renforcer leurs compétences parentales et de créer, lorsqu'il est établi que c'est dans l'intérêt de l'enfant, les conditions d'un retour chez eux.

Les enfants sont accueillis dans deux maisons familiales dont l'agencement est spécialement pensé pour leur bien-être et le confort des professionnels qui les accompagnent. Les enfants sont accompagnés au quotidien par un binôme d'aides familiaux dans chacune des maisons. Les enfants bénéficient également de l'intervention quotidienne d'une équipe pluriprofessionnelle, afin de leur apporter des soins et un suivi renforcé. Cette équipe est composée d'une cheffe de service, d'une infirmière puéricultrice, d'une psychologue, d'une éducatrice de jeunes enfants et d'un auxiliaire de puériculture.

Depuis son ouverture en juillet 2023, ce nouveau dispositif est en phase de déploiement. Un processus d'évaluation interne a été mis en place et durera jusqu'à l'été 2024 afin de s'assurer de l'adéquation entre l'organisation mise en œuvre et les objectifs initiaux du projet.

La mise en lumière des actions innovantes du PRF Nord lors des Assises nationales de la protection de l'enfance

Les Assises nationales de la protection de l'enfance se sont déroulées à Nantes les 29 et 30 juin 2023. Lors de cette seizième édition portant sur la question des 1 000 premiers jours, l'équipe du programme de renforcement des familles (PRF) a présenté sa philosophie de service à l'occasion d'un atelier consacré au soutien à domicile, des témoignages portant sur la spécificité de l'accompagnement destiné aux enfants de 0 à 3 ans, l'accompagnement proposé sous le prisme du service d'accompagnement à la parentalité ou de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) renforcée.

La psychologue du PRF Nord a présenté son approche singulière auprès des familles et différents outils, comme l'élaboration de lignes de vie (identification des traumatismes individuels et familiaux), la proposition de road trips (parcours itinérants dans les différents lieux de vie qui construisent l'histoire de la famille), la mise en place d'espaces thérapeutiques de proximité grâce au camping-car, ou « camping care », en référence à « prendre soin ».

DÉVELOPPEMENT DE NOTRE ACTIVITÉ

Ouverture de nouveaux villages d'enfants SOS

Le modèle d'accueil familial proposé par SOS Villages d'Enfants est indéniablement de plus en plus recherché au sein des départements. En effet, ces derniers cherchent à renforcer leur offre d'accueil dédié aux frères et sœurs, et augmentent par conséquent le nombre d'appels à projets pour des structures qui permettent d'accueillir les fratries ensemble.

En 2023, la croissance de l'association s'est donc poursuivie avec l'ouverture de deux nouveaux villages : un à Commeny, dans l'Allier, et un à Fontcouverte, en



Projet de village d'enfants SOS à Sarzeau.



Projet de village d'enfants SOS à Plumelin.

Charente-Maritime. Ces deux nouveaux villages ont pu accueillir leurs premières fratries pendant l'été. À terme, le village d'enfants SOS de Commentry comptera 8 maisons familiales et 1 SAFI, et pourra accueillir 40 enfants et jeunes ; celui de Fontcouverte comprendra 11 maisons familiales, et pourra recevoir 50 enfants et jeunes.

Cette année, tout en restant fidèle à son projet et en cohérence avec sa logique de territorialisation, SOS Villages d'Enfants a également obtenu deux arrêtés d'autorisation pour ouvrir deux villages dans les Vosges, ainsi que trois villages et un établissement multimodal dans les Yvelines. Les deux nouveaux villages d'enfants SOS prévus dans le département du Morbihan seront construits dans les communes de Sarzeau et de Plumelin. Ils pourront ouvrir leurs portes en 2025 et en 2026. Pour le Doubs, ce sont les villes de Besançon et de l'Isle-sur-le-Doubs qui ont été retenues pour l'ouverture de deux villages, prévue en 2026. Lorsque l'association remporte un appel à projets, les



Projet de village d'enfants SOS à Besançon.

nombreuses étapes de création d'un village commencent. Généralement, la première consiste à identifier la commune qui va accueillir le village. Ensuite, environ 15 mois d'études et de conception des plans, des bâtiments, des infrastructures extérieures sont nécessaires. La phase de construction proprement dite prend, quant à elle, plus ou moins 18 mois. Ensuite, une équipe pluridisciplinaire doit être recrutée : éducateurs familiaux, aides familiaux, psychologues, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés... Les membres de cette équipe permettront aux fratries accueillies de grandir dans un cadre de vie familial sain, entouré des repères affectifs dont elles ont

besoin, jusqu'à leur pleine inclusion dans la société.

L'ouverture de nouveaux villages et, plus généralement, le développement de notre activité sont donc cette année allés de pair avec un renforcement substantiel des équipes : 263 personnes ont été recrutées en villages, tous postes confondus, et 26 sont venues rejoindre la Maison Montsouris (nouveau nom donné à notre siège) : ce sont donc en tout 289 personnes qui ont été recrutées en 2023 pour accompagner l'accroissement de notre activité (pour en savoir plus, voir p.37).

Un programme de renforcement des familles - Ukraine dans le Nord

Au 31 décembre 2023, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) comptabilisait près de 6 millions de réfugiés ukrainiens dans l'ensemble de l'Europe. Afin de répondre à cette crise inédite, déclenchée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, un élan de solidarité et de mobilisation s'est constitué en Europe. Mobilisés dès le début de la guerre, nous avons poursuivi notre action cette année. Grâce à l'engagement et à la générosité de nos donateurs, les fonds collectés ont permis le financement d'actions et de programmes en soutien à la population ukrainienne restée au pays.

En France, notre association s'est engagée pour trois ans (d'août 2022 à juin 2025) dans un programme qui vise à accompagner, dans le nord (sur les territoires de Valenciennes et de Cambrai), 15 familles ukrainiennes, jusqu'à leur inclusion pleine dans notre pays. Un projet rendu possible grâce à l'adaptation des équipes et des pratiques du programme de renforcement des familles (PRF) Nord de SOS Villages d'Enfants. Ce dispositif de prévention et de protection de l'enfance vise à soutenir les familles en grande difficulté dans l'éducation de leurs enfants et il propose à l'attention des familles ukrainiennes suivies un accompagnement social et éducatif sur mesure en tenant compte de leurs besoins et des ressources mobilisables.

«

Nos rencontres avec chaque famille sont authentiques : leur histoire personnelle d'exil est au cœur de nos échanges.

Émotionnellement, c'est très intense.

D'ailleurs, elles savent que leurs proches sont encore en Ukraine et restent victimes de cette guerre. Cela constitue un traumatisme supplémentaire, qui rend l'accompagnement d'autant plus spécifique.

»

Olivier Dricot,
directeur du PRF Nord

QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Renforcement de notre réponse au traumatisme

Au sein des villages SOS, les professionnels sont tous confrontés, à des degrés différents, à la problématique des enfants dits « en situation complexe » : des enfants manifestant des comportements difficiles à contenir et à prendre en charge (violence, transgression, conduites à risque, repli sur soi, dépression, tendance suicidaire...).

Initié en 2022 à l'attention de ces jeunes « à difficultés multiples », le projet « approche sensible au trauma ». Ce projet est représentatif de l'action continue que nous menons afin de développer une vigilance et une plus grande individualisation de l'accompagnement des enfants et des jeunes en proie à des situations traumatiques lourdes. Il doit progressivement permettre à tous les professionnels de l'association de mieux repérer et suivre au quotidien ces enfants et ces jeunes.

Depuis le printemps 2023, le programme est passé à une phase de déploiement. Dans le cadre de la priorisation de cette approche, un poste de directrice de projet a été créé pour accompagner le renforcement de la culture associative sensible au trauma et soutenir la direction dans cette orientation. Un séminaire des directeurs, au mois

d'octobre, a porté sur les implications d'une approche sensible au trauma en termes de management et de développement organisationnel. Cette démarche s'inspire des travaux menés avec et par nos collègues de SOS Villages d'Enfants Belgique dans le cadre d'un projet européen. Elle nous permet de partager certaines bonnes pratiques déjà mises en œuvre par nos équipes, en renforçant les échanges entre les villages. Il s'agit également de développer des partenariats avec des structures et des professionnels spécialisés dans l'accompagnement des enfants et des jeunes ayant vécu des traumatismes lourds. Cette volonté associative est portée par un vaste plan de formation à l'attention des professionnels des villages et des établissements – les équipes déjà en place comme les nouveaux arrivants – pour créer les conditions d'une dynamique associant approche thérapeutique et dimension éducative.

« Pygmalion à l'école buissonnière » : la dynamique de réussite scolaire fait son chemin

SOS Villages d'Enfants a pour objectif de permettre à chaque enfant qu'elle accueille de cheminer vers la réussite scolaire. Pour ce faire, le programme Pygmalion a été mis en place et voit naître chaque année de nouveaux projets visant à fournir aux enfants accueillis au sein de nos villages les ressources nécessaires pour réussir.

Initiée en 2022, la formation « Pygmalion à l'école buissonnière » a été déployée en 2023 sur deux de nos territoires (Centre-Île-de-France et Est). Dédiée au partage d'expériences et proposée à un groupe de professionnels de l'équipe éducative, cette formation a abordé différents thèmes du programme en les revisitant. Il s'agit d'accompagner au mieux les enfants accueillis en tenant compte de leurs talents, de leur motivation et de leur singularité, tout en respectant leur rythme et leur évolution.

La dynamique opérationnelle de ce programme dédié à la réussite scolaire s'est poursuivie en 2023. Des rencontres régulières ont été organisées afin que les éducateurs scolaires puissent échanger sur leurs pratiques et capitaliser sur leurs expériences : séances d'analyse de pratiques, rencontres régulières dans les territoires sur la thématique de la scolarité, ...



ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

Politique d'accompagnement des jeunes (PAJ)

Un an après l'adoption de la loi Taquet du 7 février 2022, qui garantissait qu'aucun jeune majeur de 18 à 21 ans « ne sera désormais laissé sans solution à sa majorité », 2023 a été l'occasion de réaffirmer que la politique jeunes majeurs de SOS Villages d'Enfants demeure d'une importance cruciale pour les jeunes de l'association.

En 2023, 118 jeunes actuellement ou anciennement accueillis au sein de nos villages ont bénéficié des aides financières ou des dispositifs d'accompagnement de notre politique d'accompagnement des jeunes. Au total, un budget de plus de 153 k€ a été alloué à cet accompagnement primordial pour soutenir les jeunes vers leur autonomie. Cette année, 55 jeunes majeurs sont sortis des établissements de notre association (32 des villages d'enfants SOS et 23 de la Maison Claire Morandat).

Au cours de l'année, 51 jeunes ont bénéficié du dispositif « Coup de pouce », qui fournit une aide financière de 900 € aux jeunes majeurs quittant nos établissements. Quatre nouvelles poursuites de l'accompagnement ont été mises en place (soutien au logement et à l'insertion socio-professionnelle) et cinq poursuites de l'accompagnement débutées en 2022 se sont maintenues. L'âge moyen des jeunes accompagnés est de 21 ans pour les poursuites de l'accompagnement et de 23 ans pour les contrats Pause-toi.

En plus des aides déjà accordées (permis de conduire, études/formation, aides d'urgence, coup de pouce au départ...), 2023 a été l'année de l'expérimentation d'une aide à la garde d'enfant pour les anciens jeunes des villages déjà parents, qui ont un projet d'autonomisation (formation, permis) nécessitant la garde de leurs enfants. Cette aide financière est un véritable soutien pour l'autonomisation des jeunes parents.

Au niveau des aides financières, un soutien associatif sous la forme d'un financement a été accordé à de jeunes majeurs et adolescents accueillis dans nos établissements pour un montant total de 115 077 €.

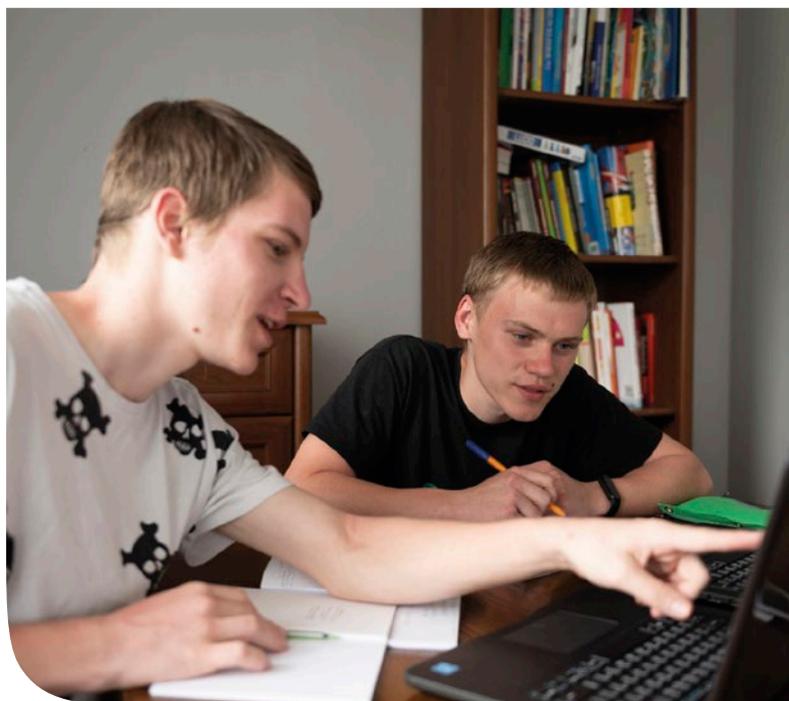
Grâce au dispositif d'accompagnement mis en place, les jeunes ont pu poursuivre leurs études, effectuer leur service civique dans de bonnes conditions et se concentrer sur leur projet professionnel. Leur situation est aujourd'hui stable et ces jeunes maintiennent un lien très fort avec les équipes de l'association, même après la fin de l'accompagnement.

Renforcement de la dynamique ENCJ-EVCJ

L'espace national de consultation des jeunes (ENCJ) de SOS Villages d'Enfants a pour objectif de donner la parole aux jeunes et d'améliorer notre association, en particulier autour de l'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis dans nos établissements. Composé d'un jeune représentant élu de chaque établissement et de représentants de l'association, il est complémentaire à nos espaces villages de consultation des jeunes (EVCJ), créés sur le modèle des conseils de vie sociale.

Les membres de l'ENCJ se sont rencontrés à deux reprises en 2023 et ont travaillé sur les notions d'intimité et d'autonomie. Deux initiatives ont émané de ces rencontres nationales : un jeu de société et un projet de court-métrage, qui prendront forme en 2024. Les élus ont également eu l'opportunité de se joindre à une journée des directeurs d'établissement pour partager leurs recommandations et travailler ensemble sur des engagements associatifs.

Toujours dans l'idée de renforcer la dynamique de participation des jeunes, nous avons également lancé en février 2023 des rencontres territoriales, avec la participation de tous les représentants de nos EVCJ. Ces rencontres, organisées et animées par les référents EVCJ en villages, ont pour ambition d'impulser une dynamique de travail territoriale et de préparer les réunions ENCJ nationales sur les thèmes de la mandature, en prenant en compte les avis de tous les élus, en particulier les plus jeunes. Elles donnent l'opportunité à tous les élus EVCJ de se rencontrer et de s'impliquer pour l'évolution de l'association.





Plus de **la moitié des personnes qui vivent dans une extrême pauvreté** à l'échelle mondiale sont des enfants, alors qu'ils ne représentent qu'un tiers de la population.

333 millions d'enfants

dans le monde vivent sous le seuil de la pauvreté. Ils sont deux fois plus susceptibles que les adultes de vivre sans accès aux soins de santé et à l'éducation dont ils ont besoin.

460 millions d'enfants

vivaient dans une zone de conflit en 2023 et au moins 43 millions étaient en situation de déplacement forcé.

63 millions de filles

à travers le monde sont victimes de travail forcé.

NOS ACTIONS DANS LE MONDE

Une année 2023 marquée par :

- le développement d'approches innovantes et diversifiées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants accueillis ;
- le soutien d'urgence en Ukraine et au Maroc ;
- l'évaluation des approches communautaires développées pour leur mise en œuvre dans d'autres communautés et pays.

L'année 2023 a été marquée par un contexte mondial chaotique. Entre la poursuite et la recrudescence des conflits, la multiplication des catastrophes naturelles, les pays en proie à l'instabilité politique, à la violence et à la famine, la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie... une conjonction de crises majeures a plongé le monde dans l'incertitude. La situation alerte en particulier sur la condition des enfants, le respect de leurs droits et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, toujours en première ligne.

De nombreux pays soutenus par SOS Villages d'Enfants France sont sévèrement touchés par ces crises politiques, économiques, sociales, humanitaires ou armées – et parfois par une conjugaison de ces crises, comme en Ukraine, en Haïti, ou encore dans la ceinture sahélienne, où les vagues de violence entre les groupes armés extrémistes et les forces de sécurité régulières se propagent désormais au-delà du Sahel central pour atteindre les régions frontalières situées dans le nord du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo.

Dans cet environnement géopolitique dégradé et d'une complexité accrue, notre association reste mobilisée dans 23 pays et cible prioritairement 10 associations nationales majoritairement situées en Afrique de l'Ouest et du Centre, mais également en Arménie, à Haïti et à Madagascar.



La transformation du village d'enfants SOS d'Aboisso (Côte d'Ivoire), un village multimodal au service des communautés

Au sud-est de la Côte d'Ivoire, le village d'enfants SOS d'Aboisso a opéré des changements significatifs, centrés sur les besoins spécifiques des enfants les plus vulnérables et de la communauté. La reconstruction a été structurée et déployée autour de trois axes – prévention, protection et accueil de remplacement – dans l'objectif d'avoir un impact durable sur le bien-être des enfants, des familles et des communautés vulnérables.

Le programme a permis de compléter et d'offrir une nouvelle gamme de services essentiels, adaptés à leurs besoins et à leur environnement. Notamment le soutien de jeunes en semi-autonomie vers leur insertion professionnelle ; la création d'un foyer d'accueil pour les jeunes filles victimes d'abus ou de préjugés culturels ou religieux ; l'ouverture d'un centre communautaire intégrant les missions d'insertion professionnelle, ouvert aux jeunes de la communauté ; l'ouverture d'un centre psychosocial et de compétences de vie pour la prise en charge psychosociale, la prévention et la promotion de la santé, également ouvert sur la communauté ; l'ouverture de deux maisons dites de transit pour la prise en charge temporaire d'enfants de 0 à 16 ans victimes d'abus, de maltraitance, de traite ou encore d'exploitation, et dont la situation nécessite un placement à court terme.

À Aboisso comme ailleurs, les villages d'enfants SOS se transforment pour offrir des solutions adaptées aux besoins spécifiques des enfants et des contextes dans lesquels ils s'insèrent, et ainsi œuvrer au renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance afin qu'ils soient toujours plus protecteurs et personnalisés.

DES VILLAGES TOUJOURS PLUS INTÉGRÉS À LEURS CONTEXTES SPÉCIFIQUES

Pour être au plus près des besoins et des réalités locales, le village est étroitement intégré à la communauté qui l'entoure. Il s'agit d'activer l'ensemble des ressources disponibles pour répondre de la façon la plus pertinente qui soit aux besoins immédiats des enfants vulnérables – de l'accès aux soins et à l'éducation, en passant par leur stabilité affective et toutes les dimensions de leur besoin fondamental de sécurité – et à ceux de leur famille.

En Arménie et au Bénin, de nouveaux modes d'accompagnement

En Arménie, à proximité des deux villages d'enfants SOS, certaines fratries sont à présent accueillies par des « parents SOS ». Une nouvelle forme d'accompagnement dans un pays où les solutions de prise en charge manquent, qui permet aux couples mariés d'accueillir ensemble des fratries dans une même maison, parfois avec leurs propres enfants. Ces maisons peuvent être au sein du village ou dans la communauté. Elles représentent une alternative à l'accueil par une mère SOS seule. Les enfants bénéficient aussi du soutien d'éducateurs spécialisés, d'une équipe administrative, de psychologues ou encore de travailleurs sociaux. De nombreuses activités sont organisées pour favoriser leur développement, en particulier des ateliers culturels (musique, danse, artisanat...).

Au Bénin, où le même constat a été fait au sujet du déficit de solutions d'accueil adaptées, un programme de familles d'accueil a été institué et élargi cette année. L'ambition du projet est de soutenir 160 enfants et jeunes grâce à 80 familles d'accueil recrutées sur les trois prochaines années (2023 à 2025). Il s'agit de trouver, pour les enfants sans soutien parental, d'autres lieux d'accueil proches de la « vie ordinaire », impliquant les communautés et valorisant le rôle et la place fondamentale de la famille.

Au Mali, pour une meilleure autonomie des jeunes

Au Mali, le projet IMAJ (Innovation pour une meilleure autonomie des jeunes), initié en 2021 avec le soutien du gouvernement princier de Monaco, poursuit ses activités. Il vise à renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement des jeunes au sein de SOS Villages d'Enfants Mali, afin qu'ils répondent à un double enjeu, auquel sont confrontés les jeunes sans soutien parental : les difficultés ressenties pour gérer la transition vers l'âge adulte au cours de leur parcours de prise en charge et pour trouver leur place sur le marché du travail dans un contexte économique difficile. Grâce au projet IMAJ, de nombreux jeunes bénéficient de financements pour les accompagner dans leur parcours d'accueil et leur sortie du village. Du point de vue de l'insertion professionnelle, on observe d'intéressants parcours de réussite en matière d'accès à l'emploi (à travers les formations et les stages), de lancement de microentreprises ou de maintien en études

grâce aux frais de vie et à l'accompagnement. On note par ailleurs que les jeunes bénéficiaires du projet développent une plus grande confiance en leurs capacités et en leurs chances de réussite dans la vie, une plus grande facilité à prendre la parole en public et une diminution du sentiment de gêne ou de honte d'être des « enfants SOS » aux yeux d'autrui. L'approche développée a permis d'inspirer un autre projet en cours de développement, cette fois-ci au Burkina Faso.

Au Burkina Faso, aux côtés des enfants en situation d'urgence

Au Burkina Faso, SOS Villages d'Enfants poursuit la diversification de son offre de prise en charge avec l'évaluation en 2023 du dispositif à l'attention des enfants en situation d'urgence : la Maison d'accueil d'urgence (MAU), qui a démontré la pertinence de cette solution ciblant les enfants de 0 à 10 ans séparés de leurs parents, abandonnés, victimes de violence et de maltraitance, de trafic, ou dont les parents sont en conflit avec la loi. Cette maison propose une solution d'accueil rapide face aux sollicitations croissantes de situations d'enfants en détresse remontées par l'action sociale et les communautés. Il s'agit de leur apporter un accompagnement durant environ six mois afin que des solutions soient identifiées et mises en œuvre pour qu'ils puissent retourner avec leur famille ou pour leur proposer un accueil alternatif durable.

POUR RENFORCER LA PROTECTION DES ENFANTS

Permettre à l'enfant d'être acteur de sa protection

Adoptée par la Fédération SOS Villages d'Enfants International au mois de juin 2023, la réglementation relative à la protection des enfants et des jeunes accueillis au sein des villages d'enfants SOS a été mise à jour afin d'enrichir les exigences et les obligations de garantir un environnement sûr et protecteur. Réévaluée tous les trois ans, elle reprend les standards minimums que doivent respecter toutes les personnes et entités travaillant pour ou au nom de SOS Villages d'Enfants, de sorte que nos actions privilégient en tout temps la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes qui entrent en contact avec notre association. Cette nouvelle réglementation met notamment en avant que la participation des enfants et des jeunes aux questions liées à leur protection ainsi que et le développement d'une réponse adaptée aux traumatismes complexes auxquels ils font face sont au cœur de la stratégie internationale de l'association.

Dans ce cadre, en 2023, plusieurs pays dans lesquels nous intervenons ont désigné un médiateur indépendant pour représenter les droits des enfants et des jeunes. Ces derniers s'inscrivent dans un réseau global de médiateurs indépendants, nationaux et régionaux, mis en place au printemps 2023, avec la participation active des enfants (recrutement de médiateurs, désignation de leurs représentants, ...).

RENFORCER LA QUALITÉ DES SOINS SPÉCIFIQUES ADAPTÉS À CHAQUE ENFANT

Côte d'Ivoire, Niger et Togo : améliorer la qualité de la prise en charge

En Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo, SOS Villages d'Enfants est l'une des principales organisations qui gère des établissements dans lesquels les enfants et les jeunes sont accueillis et accompagnés sur le long terme, dans un cadre de vie de type familial. Afin de poursuivre les efforts en matière d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge dans ces trois pays, nous avons lancé en 2023 le programme QUAPAO (Qualité de l'accueil en protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest). En se basant sur une démarche participative et collaborative, ce projet développé avec nos associations partenaires vise à renforcer les capacités des professionnels par de la formation, mais aussi à les accompagner dans leurs questionnements et la recherche de solutions internes face aux défis auxquels ils sont confrontés dans la prise en charge au quotidien des enfants et des jeunes. QUAPAO, cofinancé par l'Agence française de développement, s'inscrit dans une dynamique régionale et va concerner 9 établissements, 250 professionnels et 1 320 enfants et jeunes.



Madagascar : améliorer les dispositifs existants de protection de l'enfance

Mis en œuvre pour améliorer la conformité des structures d'accueil en protection de l'enfance aux normes nationales et aux bonnes pratiques internationales, et créer un environnement favorable à la professionnalisation du milieu associatif de la protection de l'enfance, le projet QUAPAO, cofinancé par le gouvernement princier de Monaco et par l'Agence française de développement, entre dans une deuxième phase. En 2023, le projet a lancé une collaboration ambitieuse avec la direction régionale en charge de la protection de l'enfance dans la province de Vakinankaratra, ainsi qu'avec les juges pour enfants. À titre expérimental, un travailleur social a été détaché

après des magistrats, avec pour tâche de réaliser des enquêtes sociales afin d'appuyer les prises de décision des juges et de s'assurer que des mesures adaptées sont mises en place pour les enfants victimes de violences ou d'abus. SOS Villages d'Enfants France soutient également la direction régionale dans la mise en place d'un centre d'accueil d'urgence destiné aux enfants isolés ou en situation de rue, de manière à leur fournir un accueil et des soins adaptés le temps d'évaluer leur situation. Ces approches expérimentales pourront par la suite servir de modèles pouvant être diffusés à d'autres directions régionales ou à d'autres pays soutenus par SOS Villages d'Enfants France.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE NOS PROGRAMMES

En Haïti, une méthodologie solide pour encourager une parentalité responsable

Au nord d'Haïti, SOS Villages d'Enfants Haïti a initié, en partenariat avec SOS Villages d'Enfants France, un projet de trois ans visant à prévenir les ruptures familiales et à assurer un meilleur respect des droits de l'enfant. Le projet DEPARE (Droits de l'enfant via une parentalité responsable), cofinancé par l'Agence française de développement, est mis en œuvre dans six quartiers de Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays. Cette année a été l'occasion de mener une évaluation de ces programmes.

Malgré les difficultés liées à un contexte sécuritaire d'une tension extrême, SOS Villages d'Enfants Haïti a pu déployer le projet et répondre à ses objectifs, notamment en organisant des formations sur des thématiques différentes telles que la nutrition, l'éducation positive, la paternité active, la prévention des abandons ou encore les violences basées sur le genre.



En 2023, le projet **DEPARE** a permis de soutenir :

- **810 enfants**
- **120 parents**

L'équipe d'évaluation du projet a considéré que SOS Villages d'Enfants avait développé « *une méthodologie solide pour accompagner les réunifications familiales* », distinguant que « *les périodes d'accueil en famille SOS sont modulées en fonction des situations familiales et [que] des alternatives sont proposées aux enfants en cas de refus de retourner dans leur famille d'origine* ». Les évaluateurs saluent par ailleurs « *le choix de s'appuyer sur des partenaires externes* », considérant que « *cette stratégie a permis d'intégrer les activités de renforcement économique avec succès puisqu'un profond alignement est observé entre les spécialisations et les responsabilités de chaque partenaire* ».

En Afrique de l'Ouest, renforcer la protection et la prise en charge des enfants vulnérables

Mis en œuvre dans 18 localités couvrant 3 pays – le Togo, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire –, le projet ARPEJ (Approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse), cofinancé par l'Agence française de développement, vise à renforcer les familles et les communautés pour que les enfants soient mieux protégés et bénéficient d'un accueil adéquat, notamment via des activités de prévention de l'abandon.

Le rapport d'évaluation final a été remis fin 2023, au terme de la première phase de ce programme pensé en trois phases successives. Il salue le bien-fondé du programme : les interventions du programme répondent aux besoins des bénéficiaires et sont alignées aux politiques nationales, et la majorité des activités sont pertinentes. Le rapport juge que « *le programme s'est appuyé sur des analyses situationnelles et une haute maîtrise du contexte* » et que « *sa vision stratégique est une réponse intéressante à la situation des trois pays au regard des droits de l'enfant* ».



En 2023, le projet **ARPEJ** a permis de soutenir :

- **721 enfants et jeunes**
- **1 508 parents**

ACTIONS DANS UN CONTEXTE D'URGENCE

Ukraine : en soutien des enfants et des familles en détresse

Tandis que la guerre perdure et que plus de 10 000 enfants ne peuvent plus être pris en charge par leurs parents, SOS Villages d'Enfants France poursuit son engagement auprès des enfants et des familles en détresse. En complément de ses programmes d'accueil et de renforcement familial, SOS Villages d'Enfants France a fourni un soutien financier à 11 camps ayant pour objectif d'apporter un soutien psychologique aux enfants et de leur fournir l'occasion de pratiquer des loisirs. Le financement apporté par l'association a notamment permis de couvrir les frais des soins médicaux, des repas, de l'hébergement, d'assurance... L'association a également soutenu trois centres de rééducation qui prennent en charge et fournissent des soins et des thérapies adaptées aux enfants blessés et à leur famille.

Maroc : un plan pour répondre aux besoins des populations touchées par le séisme

À la suite du tremblement de terre qui a frappé le Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, causant des pertes tragiques en vies humaines et des destructions considérables dans la région de Marrakech, SOS Villages d'Enfants France s'est immédiatement rapprochée des équipes de SOS Villages d'Enfants Maroc pour mettre en place un plan d'urgence, et venir en aide aux enfants et aux familles touchées. Les ressources mobilisées grâce à cet appel d'urgence ont contribué de manière immédiate à fournir une assistance humanitaire vitale, ainsi qu'une protection aux enfants non accompagnés et séparés ou à ceux risquant de perdre leurs parents, à Marrakech et dans les régions avoisinantes. Elles ont également contribué à fournir des solutions durables afin de renforcer les moyens de subsistance des enfants les plus vulnérables et de leur famille.





Un quart des personnes sans abri nées en France sont d'anciens enfants accueillis par l'ASE ; un chiffre qui atteint **40 % pour les jeunes de moins de 25 ans.**

Il est estimé que « les enfants pris en charge en protection de l'enfance » seraient pour

45 %

victimes d'une ou de plusieurs formes de maltraitance (physique, sexuelle, psychologique ou négligence), contre

10 %

dans la population générale.

À 16 ans,

**16 %
des jeunes
accueillis**

en établissement ne sont plus scolarisés, contre

**4 % en
population
générale.**

**40 % des
enfants de
11 ans**

accueillis en établissement au titre de la protection de l'enfance étaient toujours scolarisés à l'école primaire, alors qu'ils étaient en âge d'intégrer le collège, contre

**10 % en
population
générale.**

PLAIDOYER

En juin 2023, SOS Villages d'Enfants a été nommée membre du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE). Ce dernier propose au gouvernement des orientations dans le but de construire une stratégie nationale. Il émet des avis sur l'ensemble des projets de loi ou des actes réglementaires relatifs à la prévention et à la protection des enfants, et formule toutes propositions utiles. Nous y sommes représentés par notre responsable du Pôle plaidoyer et notre directeur de la prospective, du plaidoyer et de la communication, qui sont associés au déploiement du collège des enfants du CNPE, lequel fera participer à ses travaux des enfants et des jeunes protégés ou sortant des dispositifs de la protection de l'enfance.

Au quotidien, nos équipes se sont engagées sans relâche pour parvenir à une meilleure qualité de la prise en charge, faire la promotion de l'approche par les droits de l'enfant et alerter sur la situation des jeunes majeurs. Pour peser sur l'orientation des politiques publiques en faveur de l'enfance protégée, le Pôle plaidoyer de notre association a une nouvelle fois multiplié les rendez-vous avec les décideurs publics, les auditions et les contributions écrites afin de faire valoir nos positionnements, et de renforcer la compréhension et la prise en compte des enjeux majeurs de la protection de l'enfance par les équipes gouvernementales et parlementaires. Ainsi, l'année est également marquée par le développement d'un plaidoyer sur de nouveaux sujets, dans les territoires et à l'international : le développement de positionnements de plaidoyer sur les enjeux de santé et de scolarité, ainsi qu'une évolution du périmètre d'action avec l'élaboration des conditions d'un plaidoyer sectoriel, territorial et international.

Ces positionnements et ces contributions au débat public ont notamment aidé à l'élaboration du nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants, impulsé par le gouvernement. Nos positionnements de plaidoyer en lien avec notre programme Pygmalion ont également eu un impact sur la conception des dispositifs dits de scolarité protégée, annoncés à l'occasion du comité interministériel à l'enfance du 20 novembre 2023.

Nos liens se sont par ailleurs renforcés avec la délégation parlementaire aux droits des enfants de l'Assemblée nationale, avec la tenue de la semaine des droits de l'Enfant, à l'Assemblée nationale, qui a fait une large place au plaidoyer de SOS Villages d'Enfants, du Groupe Enfance et de la Dynamique pour les droits des Enfants.

ACTIONS MENÉES AU SEIN DE COLLECTIFS ET AVEC LA FÉDÉRATION

La mobilisation du collectif « Cause Majeur ! »



Initié et coordonné par SOS Villages d'Enfants, le collectif « Cause Majeur ! » a une nouvelle fois été très présent sur le terrain politique.

Le 14 février 2023, députés, acteurs associatifs et jeunes accueillis en protection de l'enfance étaient réunis lors d'un petit déjeuner à l'Assemblée nationale, coorganisé par « Cause Majeur ! » et les vice-présidentes de la délégation aux droits de l'enfant. Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'enfance, une quinzaine de parlementaires et des jeunes du réseau « Cause Majeur ! » étaient également présents, dont deux jeunes de notre association.

Le collectif a aussi été à l'origine du lancement d'un questionnaire ambitionnant de mesurer l'effectivité de la loi Taquet. La synthèse des données recueillies, qui révélait que la loi est encore loin d'être pleinement effective, a été envoyée à plusieurs titres de presse, ce qui a donné lieu à un certain nombre d'articles sur le sujet (*Le Monde*, *La Croix*, *France Info* et *Le Media Social* notamment).

Dans le contexte du suivi de la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », SOS Villages d'Enfants a contribué à élaborer, toujours dans le cadre du collectif « Cause Majeur ! », une note technique, et à alerter les parlementaires et l'exécutif sur les dispositions du texte de loi contraires à la loi Taquet et à la Convention internationale des droits de l'enfant.

Avec le Groupe Enfance



En 2023, SOS Villages d'Enfants a poursuivi son implication au sein du collectif désormais piloté par la Coordination humanitaire et développement (CHD). Notre association a participé aux instances de gouvernance (cellule d'accompagnement et comité de pilotage), ainsi qu'à plusieurs groupes de travail.

Notre Pôle plaidoyer a pris part aux actions de mobilisation institutionnelle déployées en partenariat avec UNICEF France en vue de la tenue du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) organisé en juillet 2023, et de la révision de la stratégie humanitaire de la République française présentée en décembre 2023 à l'occasion de la Conférence nationale humanitaire. L'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'enfant comme priorité transversale et systématique de l'action humanitaire française au sein de la stratégie humanitaire est un succès de plaidoyer.



Le collectif « De la convention aux actes ! » devient la Dynamique pour les droits des enfants



En septembre 2023 « De la convention aux actes ! », collectif dont SOS Villages d'Enfants est membre fondateur, a été rebaptisé Dynamique pour les droits des enfants. Il réunit un ensemble d'associations et de collectifs, tous mobilisés pour porter d'une seule voix, en direction des décideurs publics, des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant en France et à l'international. Le collectif a rédigé en 2023 une nouvelle charte et publié *L'Observatoire 2023*, une publication faisant le point sur les enjeux de gouvernance des politiques publiques de l'enfance et de participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent. La publication a été présentée lors d'un rendez-vous au cabinet de Charlotte Caubel, la secrétaire d'État chargée de l'enfance.

Sur le sujet de la participation des enfants et des jeunes, une rencontre s'est tenue à l'Assemblée nationale le 21 novembre 2023 entre une quarantaine de jeunes issus des réseaux de la Dynamique, dont quatre provenant du comité jeunes de notre association, avec Charlotte Caubel, Perrine Goulet et Yaël Braun-Pivet, au sujet des enjeux liés au numérique.

Objectif Enfance 2023

SOS Villages d'Enfants s'est impliquée dans l'organisation de l'événement **Objectif Enfance 2023**, qui se tenait à l'Assemblée nationale le 23 novembre 2023 dans le cadre de la semaine des droits de l'enfant. Objectif Enfance portait cette année sur les droits de l'enfant dans les contextes de crise, et SOS Villages d'Enfants a participé à la venue et à l'intervention de deux jeunes réfugiés ukrainiens accueillis par les équipes de notre programme de renforcement des familles (PRF), situé dans le département du Nord. Kamila et Oleksandr ont témoigné de la fragilité de leurs droits, à l'éducation et à l'accès aux soins médicaux notamment, pendant la guerre en Ukraine, et mis l'accent sur le respect de leurs droits depuis qu'ils sont en France, ainsi que sur leur volonté de s'intégrer dans notre pays.



Avec le collectif AEDE



SOS Villages d'Enfants faisait partie de la délégation pour le collectif AEDE, qui s'est rendue à Genève afin de participer à l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant (CDE). Nous avons pu y relayer nos messages clés. Présente pour participer à un temps d'échanges dédié aux enfants et aux jeunes avec les membres du comité, Margaux, une jeune du village SOS de Calais, a, en compagnie d'autres jeunes, fait partager sa vision de la réalisation des droits de l'enfant en France et formulé des propositions. Le Pôle plaidoyer a suivi de près l'audition de la France par le CDE et mené, en lien avec le Pôle communication, des actions d'information sur ce temps fort.



Actions impulsées avec la Fédération SOS Villages d'Enfants International



Dans le cadre de la plateforme européenne de participation des enfants créée en 2023, SOS Villages d'Enfants France a endossé le rôle de CEO (Child Empowerment Officer) pour la France et a constitué ainsi un relais de la plateforme dans notre pays. Dans ce cadre, nos actions sont les suivantes : animation d'un réseau de partenaires et participation aux premières activités (traduction de documents, diffusion de questionnaires, communication sur les actions de la plateforme, participation aux réunions de suivi...), et suivi des réunions de cadrage et d'information.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

La participation des enfants et des jeunes de SOS Villages d'Enfants est l'un des trois axes transversaux du plan stratégique 2023-2027, et nos équipes ont donc logiquement poursuivi et développé leurs efforts autour de cette thématique prioritaire.

Lancement du comité jeunes

Conformément aux engagements pris durant le projet Participez ! et dans son plan stratégique 2023-2027, SOS Villages d'Enfants a lancé le « comité jeunes ». Il s'agit de consolider, en interne, le droit à la participation que nous défendons, en y associant les enfants et les jeunes de manière régulière, d'améliorer nos pratiques et nos messages de plaidoyer, et de convaincre les décideurs politiques avec des arguments construits par et pour les enfants et les jeunes.

Le comité jeunes a commencé à se déployer : réalisation d'un kit de communication à utiliser dans les villages, sélection des membres, organisation du premier week-end de rencontre à Paris, lancement des premières activités : contribution à des enquêtes et participation de quatre membres à la journée de rencontre entre les enfants du réseau de la Dynamique et la Délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale notamment.



Origine des ressources

54 %

proviennent de financements publics au titre de la protection de l'enfance.

41 %

proviennent de financements privés.

5 %

proviennent d'autres types de ressources, dont les placements financiers.

Générosité du public :

43,6 M€

Fonds institutionnels :

1,8 M€

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux,

91,26 € vont au profit des enfants.

NOS MOYENS D'ACTION

En 2023, malgré un environnement peu favorable (multiplication des situations d'urgence et des conflits, hausse importante de l'inflation, augmentation de la précarité en France...), nous avons pu compter sur la générosité des donateurs, parrains, testateurs, fondations et entreprises qui ont choisi de nous soutenir. La collecte privée a légèrement augmenté, tandis que les libéralités sont passées de 13,7 M€ en 2022 à 20 M€ cette année.

ORIGINE DES RESSOURCES

Financements publics

En France, SOS Villages d'Enfants reçoit un financement sous forme de prix de journée de la part des conseils départementaux, au titre d'une délégation de mission de service public de la protection de l'enfance pour l'accueil des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance et des actions éducatives en milieu ouvert.

En 2023, avec l'ouverture de deux nouveaux villages (Commentry et Fontcouverte) et l'ouverture du village des tout-petits, les conseils départementaux ont versé presque 60 M€ en prix de journée contre près de 52 M€ en 2022.

Pour son action dans le monde, SOS Villages d'Enfants France a bénéficié de financements de la part de bailleurs institutionnels pour un montant total de 1,8 M€ (Agence française de développement (AFD), gouvernement princier de Monaco et Union européenne).

Financements privés

Ces dernières années, la collecte privée a fortement été impactée par différents facteurs externes : la crise de la Covid-19, en 2020 et 2021, et la guerre en Ukraine qui a éclaté en 2022 et s'est poursuivie en 2023 ont eu en particulier des conséquences sur les coûts de production de nos messages, ainsi que sur la générosité du public.

Cependant, la collecte privée de l'association a connu de belles avancées en 2023 pour lesquelles nous remercions chaleureusement tous nos donateurs privés :

- augmentation de 22 % de la collecte digitale ;
- progression de 81,83 € à 86,48 € du don moyen ponctuel global ;
- augmentation de 29,6% de la collecte face à face.

Le montant de la collecte privée s'élève à 21 650 792 € pour 2023. Si l'on y ajoute la collecte de la Fondation, nous parvenons à un total de 22 042 089 €.



Parce que les enfants sont le futur de notre monde... Parce que nous pensons qu'une enfance brisée est une souffrance qui se propage... Parce que nous sommes convaincus que la famille reste la cellule de (re)construction des possibles, et parce que SOS Villages d'Enfants prend soin des enfants et des fratries dans la durée, recréant auprès de chacun une sphère familiale, véritable foyer stable et bienveillant autour de la mère SOS, nous avons choisi de soutenir financièrement SOS Villages d'Enfants dans la durée afin de permettre à son action de porter ses fruits le plus largement possible, partout en France.

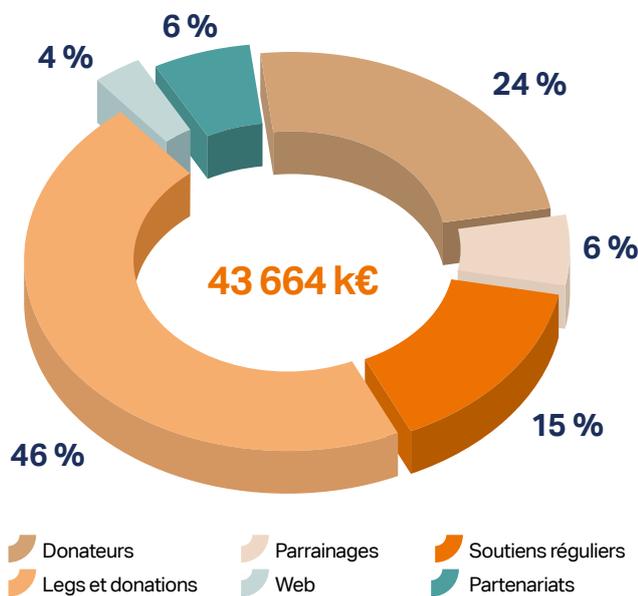


Catherine et Christophe Mouille,
donateurs

Côté libéralités, nous exprimons notre profonde gratitude pour la générosité de celles et ceux qui ont choisi de nous désigner comme bénéficiaire de legs, donations ou assurances-vie. En 2023, les libéralités de l'association ont connu une croissance exceptionnelle de 6,4 M€ par rapport à 2022.

Aussi, malgré un contexte économique particulièrement défavorable aux entreprises, le Pôle partenariats a enregistré de belles avancées : la collecte des fondations et des fonds de dotation a augmenté de 41 %, tandis que la collecte auprès des partenaires fidèles a augmenté de 5 %.

Enfin, en 2023, la Fondation abritée SOS Villages d'Enfants a collecté 392 K€.



VALORISATION DES DONS EN NATURE

586 938 €

DONT PARTENARIATS :

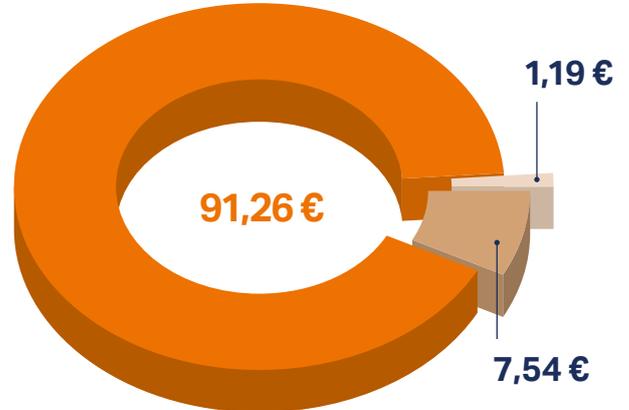
67 270 €

DONT GRACIEUX MÉDIAS :

519 668 €

EMPLOI DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, **91,26 € vont au profit des enfants.**



- Missions sociales en France et dans le monde
- Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, charges et frais de personnel sur gestion des legs et du service donateurs
- Frais de fonctionnement et provisions

Missions sociales

En France :
70,4 M€

Dans le monde :
24,7 M€
(23 pays)

- Les missions sociales en France sont réparties sur :
 - 19 établissements accueillant en moyenne 45 enfants accompagnés par 30 personnes à temps plein ;
 - 2 programmes de renforcement des familles.
- Les missions sociales dans le monde sont essentiellement des frais de fonctionnement des programmes soutenus.

Investissements en France

- En 2023, il y a eu l'engagement de frais préliminaires liés à la construction de nouveaux villages dans le Doubs et le Morbihan, à la montée en charge de l'accueil relais de Guerville et à l'ouverture du dispositif de retour de zone dans les Yvelines, ainsi qu'à l'accroissement du nombre de mesures au PRF Nord.

PARTENARIATS

NOS PARTENAIRES

Access Capital Partners / Action / AEW / Amplegest / ANCV / Cabinet Sarech / Capri-Sun / CEWE / Crédit Coopératif / Cyrus Conseil / Delta Trailers / Dr Oetker / Fondation Alstom / Fondation Borah / Fondation Claude et Giuliana / Fondation Groupe LBP AM / Fondation / Marie-Rose Blanc / Fondation Montpensier / Fondation Raja-Danièle Marcovici / Fondation Regine Sixt / Fondation Société Générale / Fondation Zython / Fonds de dotation Bloom / Fonds Inkermann / Groupe Société Générale / Kärcher / M&G / Marriott / Monabanq / NooS / Pacaprod / Procter & Gamble / Publicis / Quadiant / RDAI / Rigby Capital / Schmidt Groupe / SOEUR / Sofinnova Partners / Sopreca & Partners / The UK Online Giving Foundation / Vaillant Group / Wipro

Nos actions en 2023

En 2023, les dons de nos partenaires ont permis de financer plusieurs programmes, dont le programme d'épanouissement par le sport (PEPS), la politique d'accompagnement des jeunes, Pygmalion et Tantie Bagage. Leurs dons ont également soutenu la construction de nouveaux villages d'enfants SOS et la rénovation du village d'enfants SOS d'Aboisso, en Côte d'Ivoire.

Les actions marquantes

Développement :

- lancement d'une campagne de prospection ambitieuse pour soutenir le développement de l'association et la construction de 14 villages d'enfants SOS.

Vie des partenaires :

- organisation d'une journée portes ouvertes et d'un programme de mentorat avec notre partenaire Wipro pour promouvoir l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes majeurs ;
- mécénat de compétences Kärcher pour nettoyer deux villages d'enfants SOS (Châteaudun et Jarville-la-Malgrange) ;
- la Fondation Société Générale a invité 20 enfants et jeunes à assister à la demi-finale de la Coupe du monde de rugby opposant la Nouvelle-Zélande à l'Argentine.

APPORT DES PARTENARIATS :

1 824 605 €










«

Schmidt Groupe, entreprise familiale particulièrement attentive et sensible à la protection de l'enfance, se réjouit d'accompagner SOS Villages d'Enfants dans sa mission de construire un futur durable pour tous les enfants.

En 15 ans de partenariat, nous et nos concessionnaires Schmidt et Cuisinella à la construction et à la rénovation de 10 villages partout en France, accueillant ainsi plus de 500 enfants dans des conditions d'épanouissement et de préservation des fratries. En tant que partenaire historique, nous sommes fiers de participer au projet et au rayonnement durable de l'association.

»

Anne Leitzgen,
directrice de Schmidt Groupe

COMMUNICATION

En 2023, l'équipe communication s'est renouvelée et a mis en œuvre de nombreux projets à fort enjeu pour l'association : refonte du site Web, campagnes de notoriété TV et radio, développement de nos audiences sur les réseaux sociaux et relance des travaux liés à l'affirmation d'une marque employeur donnant envie de nous rejoindre dans l'aventure...



Campagne de notoriété « Grandir ensemble rend plus fort »

Une campagne institutionnelle de fin d'année a été réalisée pour mettre en lumière nos actions et nos spécificités, et inciter le public à agir à nos côtés.

Grandir ensemble rend plus fort, le film réalisé par Laura Smet et sa maison de production Cousines et Dépendances (via l'agence Hopening), rappelle l'importance de grandir avec ses frères et sœurs à travers des moments de vie d'enfants, faits de petits défis et de grandes réussites. La diffusion a eu lieu sur France Télévisions et Arte en décembre 2023. Un spot radio a également été réalisé à partir de la voix off du film. Il a été diffusé sur les antennes de Radio Classique et de France Inter.

Campagne des libéralités

Une campagne radio sur les libéralités a été diffusée en juillet et en août 2023 sur France Inter et Radio Classique. Un spot de 30 secondes a été diffusé sur France Inter et deux chroniques ont été réalisées pour une diffusion sur Radio Classique. La première chronique a été enregistrée avec Marie-Anne Jubré, responsable Legs, sur l'accompagnement proposé par son service. La seconde était consacrée à un témoignage de testatrice.

En parallèle, une campagne a ciblé la diffusion de pages de publicité dans des magazines féminins, de télévision et de loisirs entre juillet et août 2023.

Dans la presse

Au cours de l'année, six événements ont fait l'objet d'une invitation à la presse et deux communiqués de presse d'annonce ont été diffusés : un sur les cinq nouveaux

villages de l'association et un sur notre campagne de notoriété. De plus, sept communiqués de presse ont été envoyés pour annoncer les journées de recrutement dans les villages d'enfants SOS de Fontcouverte, Cusset, Neuville-Saint-Remy, Commentry et Sainte-Luce-sur-Loire. Sur l'année 2023, l'association a été citée 741 fois dans la presse.

Pour faire entendre notre voix sur des sujets de plaidoyer, notre tribune sur la scolarité des enfants protégés a été reprise par le journal *L'Humanité*, dans ses versions papier et digitale, à l'occasion de la Journée nationale du refus de l'échec scolaire du 27 septembre. Ce relais médiatique a permis de mettre en lumière un message de plaidoyer fort de notre association, en faveur de l'instauration d'un dialogue constructif entre la Protection de l'enfance et l'Éducation nationale, et d'une plus grande place accordée à la parole de l'enfant à l'école.

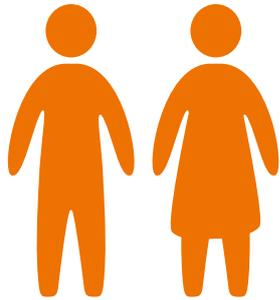


Événements

Le 24 juin 2023, le village d'enfants SOS de Jarville-la-Malgrange a eu le plaisir de fêter ses 60 ans. Cette journée était organisée autour d'une thématique reprenant un droit essentiel pour tous les enfants : le droit aux loisirs, au sport, à la culture et au repos – qui figure dans l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les invités ont pu également découvrir l'exposition *Dessine-moi le droit*, en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinatrices et de dessinateurs de presse qui se battent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde. Ce parcours pédagogique était composé de 11 kakémonos et de 11 livrets pédagogiques qui ont pour objectif de faire réfléchir les jeunes sur des questions de droit à travers la caricature.

Le 23 septembre 2023, c'était au tour du village d'enfants SOS de Marly-lez-Valenciennes de fêter ses 60 ans. Cette célébration s'est déroulée en présence de Jean-Noël Verfaillie, le maire de la ville, d'Isabelle Moret, directrice générale de SOS Villages d'Enfants, et de Gilbert Cotteau, le fondateur de SOS Villages d'Enfants, qui a été très ému par cet anniversaire qui était un peu le sien. Des jeunes se sont exprimés sur leur parcours et ont parlé de leurs activités au village d'enfants SOS. Puis de nombreux ateliers sur la santé mentale positive ont été proposés aux petits et aux grands : médiation équine, art-thérapie, psychomotricité, relaxation, sport...

RICHESSES HUMAINES



909
ETP

173
éducateurs
familiaux

261
aides
familiaux

174
éducateurs

Cette année, l'ouverture de deux nouveaux villages d'enfants SOS, la préparation de l'ouverture d'un village dans les premiers jours de 2024 et, plus généralement, le développement de nos programmes et de nos activités en faveur des enfants et des jeunes se sont traduits par la nécessité de renforcer de façon importante nos équipes : 263 personnes ont été recrutées en villages, tous postes confondus, et 26 autres sont venues rejoindre le siège à la Maison Montsouris : en tout, ce sont donc 289 personnes qui ont été recrutées en 2023 pour étoffer les équipes en place, accompagner l'accroissement de notre activité et renforcer la solidité de notre organisation.

Nombre de candidatures reçues

8 392 contre 5 680 en 2022
(+48 %)

- Dont 3 071 candidatures d'éducateurs et d'aides familiaux, contre 1 648 en 2022 (+86 %).
- 577 candidats éducateurs ou aides familiaux reçus en entretien, contre 426 en 2022 (+35 %).
- 145 candidats reçus pour des postes à la Maison Montsouris, contre 143 en 2022.

Nombre de recrutements

263 recrutements en villages,
tous postes confondus

- Dont 148 éducateurs et aides familiaux, contre 105 en 2022 (+41 %).
- 57 éducatrices familiales contre 35 en 2022 (+63 %).
- 104 aides familiales contre 70 en 2022 (+49 %).
- 26 recrutements à la Maison Montsouris contre 32 en 2022 (-19 %).
- Soit 289 recrutements en CDI au total en 2023 contre 219 en 2022 (+32 %).

Une fois recrutés, les collaborateurs de l'association sont couverts par la convention collective 66 (CCN 66). Cette convention détermine les principes de leur rémunération et les accords d'entreprise spécifiques pour les éducateurs familiaux et aides familiaux.

En 2023, nous avons également mis en place plusieurs expérimentations en termes de recrutement et d'accompagnement des professionnels au sein de nos structures :

- Le recrutement de couples d'éducateurs familiaux et d'aides familiaux dans la même maison. Un couple a été recruté en 2023 et d'autres sont prévus pour 2024.
- La mise en place d'un parcours de tutorat visant à faciliter l'intégration des nouveaux professionnels au sein des villages. Ce parcours a été déployé au sein de huit villages, et se met progressivement en place dans les autres. Le tutorat est piloté par le directeur ou le chef de service du village et une équipe dédiée l'anime au quotidien avec une répartition des compétences à transmettre. Chaque établissement a la possibilité d'innover et de retenir des modalités spécifiques comme, par exemple, la mise en place d'un café tutorat réunissant des professionnels expérimentés et d'autres plus récents, ou des séances collectives d'échanges à partir de ressources vidéo sur le trauma, ou les droits de l'enfant par exemple. Nous sommes particulièrement attentifs au tutorat et à la fidélisation pour garantir le meilleur accueil aux collaborateurs qui nous ont rejoints.
- Des instances centrées sur la qualité de vie au travail sont mises en place dans chaque établissement. Elles disposent d'un budget permettant de mettre en place des actions de prévention des risques psychosociaux. Les plus plébiscitées et les plus efficaces sont les actions collectives conviviales permettant de partager des moments en commun et de mieux se connaître : randonnées suivies d'un déjeuner en commun par exemple.



RICHESSES HUMAINES

Formation

La croissance de notre activité et de nos effectifs nous a également amenés, en 2023, à renforcer notre offre de formation. Afin d'accompagner l'intégration des nouveaux professionnels, le nombre de sessions « nouveaux accueillants » a doublé avec quatre sessions en 2023. Le parcours d'intégration à la Maison Montsouris a par ailleurs été renforcé.

Outre la poursuite des formations associatives – sur les violences éducatives ordinaires, les violences sexuelles, la prévention des conflits avec les jeunes, les fondamentaux de la protection de l'enfance, l'accompagnement des fratries, les droits de l'enfant, les visites en présence d'un tiers –, une nouvelle formation sur la prise en charge des traumatismes est venue compléter l'offre de formation.

Par ailleurs, la thématique « prise en charge des troubles de l'attachement et traumatismes » a été renforcée avec la mise en place de deux sessions de formation associatives sur la psychoéducation. On note des nouveautés aussi dans le cadre du programme Pygmalion, avec une formation exclusivement dédiée aux éducateurs scolaires, et de la politique d'accompagnement des jeunes, avec une formation « accompagner vers l'autonomie ».

Le Département formation a également travaillé au développement du e-learning, avec deux modules en ligne : un sur l'approche sensible au trauma et l'autre sur la prévention des violences entre jeunes. Une vidéo d'apprentissage, qui présente la politique de protection des enfants, a par ailleurs été publiée en 2023. Elle fait partie de la collection « 5 minutes pour comprendre », qui doit permettre à chaque collaborateur de connaître les fondamentaux de la politique associative : son origine, ses piliers, ses principes et l'organisation dédiée, la façon dont sont traités et gérés les incidents de protection des enfants, ainsi que les perspectives de déploiement de la politique associative.

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

Depuis plus de 20 ans, SOS Villages d'Enfants conçoit des plans stratégiques à trois-cinq ans afin de consolider son projet associatif, conduire son action et mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour atteindre ses objectifs. Notre association affine ainsi son ambition dans le souci de mieux tenir compte de l'évolution des besoins des enfants, des jeunes, des familles et des nécessités identifiées par les départements en France, les associations nationales SOS Villages d'Enfants et les bailleurs à l'international. Il s'agit d'améliorer la qualité de nos actions en faveur des enfants et des jeunes, tout en assurant la pérennité de notre projet associatif.

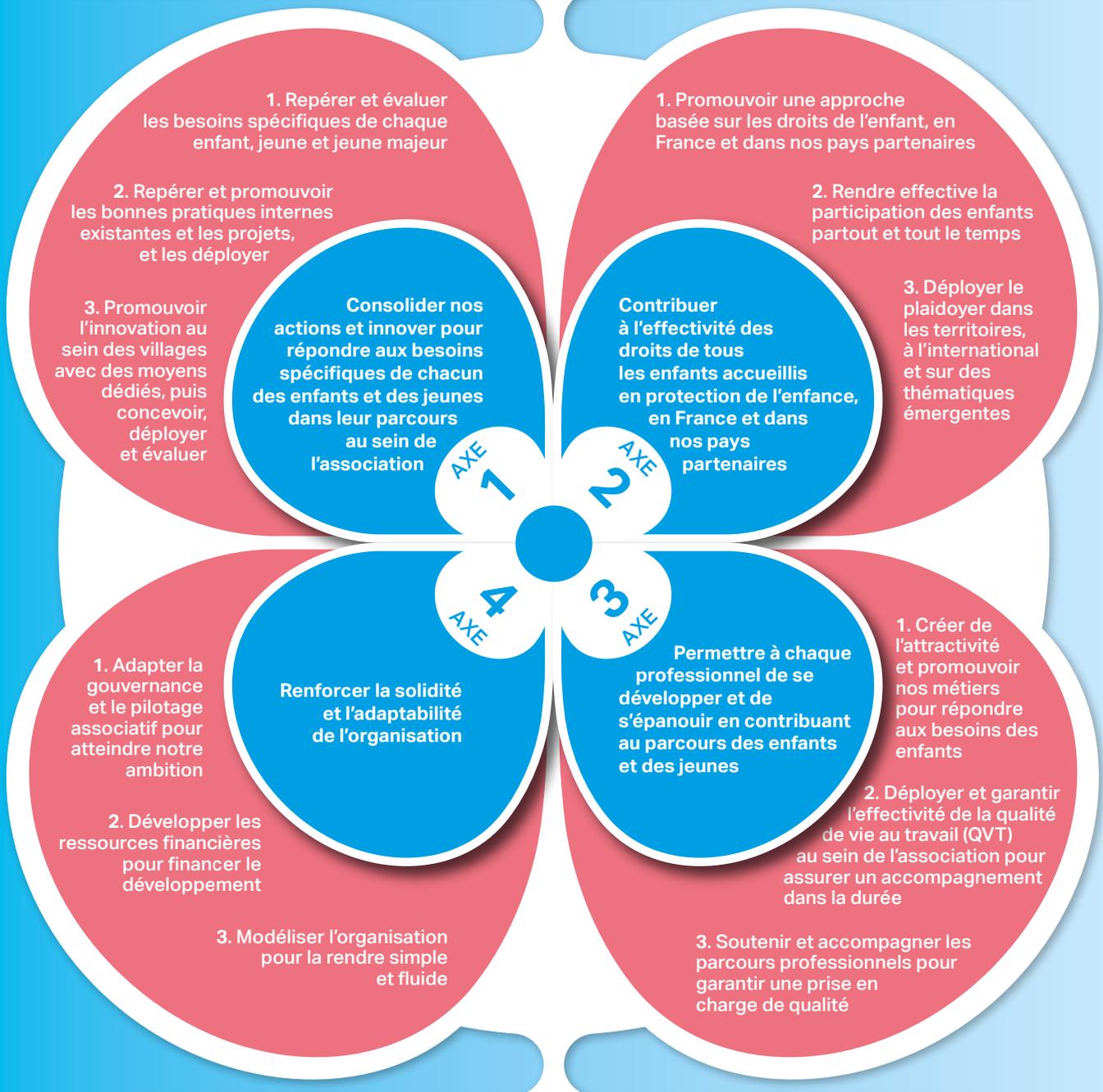
Notre stratégie pour les cinq années à venir constitue à la fois une réaffirmation et une traduction concrète de notre projet associatif voté lors de l'assemblée générale de juin 2022. Elle tient compte de l'augmentation sensible des besoins d'accueil de fratries au niveau national et des réponses de plus en plus spécifiques et personnalisées à apporter. Elle s'inscrit aussi dans un cadre législatif français qui a lui-même, depuis la loi Taquet du 7 février 2022, fortement mis l'accent sur l'accueil des fratries. Dans ce contexte et au regard de la confiance renouvelée des bailleurs institutionnels sur nos actions menées à l'international, ce plan stratégique trace des perspectives de développement très fortes. Il pose également comme principe la nécessité d'un développement responsable :

- vis-à-vis des fratries qui pourraient bénéficier de notre modèle dans de nouveaux départements ;
- en termes de préservation du modèle du projet associatif et de soutenabilité pour les villages d'enfants existants ;
- en termes de qualité de vie au travail ;
- du point de vue économique et sur le plan environnemental ;
- du point de vue de notre mission de solidarité internationale.

Étroitement associé au projet associatif de SOS Villages d'Enfants, ce nouveau plan stratégique constitue le socle sur lequel se fonderont nos actions et notre développement pour les cinq prochaines années.



NOTRE AMBITION ASSOCIATIVE CONSISTE À ACCOMPAGNER CHAQUE ENFANT POUR LUI PERMETTRE DE GRANDIR ET DE S'ÉPANOUIR EN PRENANT EN COMPTE SES BESOINS ET SES DROITS. NOUS Y PARVIENDRONS EN STRUCTURANT NOTRE ACTION SELON LES 4 AXES ET LES 12 OBJECTIFS STRATÉGIQUES SUIVANTS :



AUTOUR DES QUATRE AXES STRATÉGIQUES, TROIS THÉMATIQUES TRANSVERSALES IRRIGUERONT CHACUNE DE NOS ACTIONS :

La responsabilité sociétale de notre organisation

Les enjeux de la digitalisation

La participation des enfants et des jeunes



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE**

Merci !

à l'ensemble des équipes de SOS Villages d'Enfants
au siège, en villages et en établissements ;

à nos partenaires institutionnels et aux entreprises ;

et à chacun de nos fidèles donateurs !...

... pour leur engagement, leur bienveillance
et leur soutien dans un objectif commun,
le bien-être des enfants et des jeunes accueillis
en protection de l'enfance.

NOUS JOINDRE

8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
contact@sosve.org

NOUS SUIVRE



www.sosve.org